

Aide ciblée aux pays du PEF

Recommandations pour la planification annuelle 2021

Introduction

Ces recommandations sur l'aide ciblée aux pays (TCA, de l'anglais *Targeted Country Assistance*) pour la planification annuelle de 2021 souhaitent faciliter la transition de la période stratégique actuelle 4.0 vers la prochaine période quinquennale (2021-2025), « [Gavi 5.0](#) », dont le principe organisateur est « l'équité » et qui est centrée sur la vaccination des enfants « zéro dose » et des communautés négligées. Pendant la période 2016-2020, la mission de Gavi Alliance était principalement de sauver la vie des enfants et de protéger la santé des populations en élargissant l'utilisation équitable de vaccins dans les pays à faible revenu. C'est à ce moment-là qu'a été créé le cadre d'engagement des partenaires (PEF, de l'anglais *Partner's Engagement Framework*) en tant que mécanisme clé de Gavi pour inciter les partenaires à apporter un soutien technique aux pays afin qu'ils parviennent aux objectifs de l'Alliance.

Les quatre premières années de Gavi 4.0, les pays ont vacciné 259 millions d'enfants avec le soutien de Gavi, soit plus que jamais auparavant. Néanmoins, depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19 en 2020, les services de vaccination, les systèmes de santé et les économies font face à des perturbations à grande échelle qui compromettent des années de progrès et touchent de manière disproportionnée les populations marginalisées. Le programme ambitieux d'équité de Gavi 5.0, avec sa priorité aux enfants « zéro dose » et aux communautés négligées, revêt donc une urgence accrue pour s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes, comme la pauvreté, les inégalités et les disparités entre hommes et femmes. Ces objectifs sont conformes aux aspirations du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 de l'OMS et aux objectifs de développement durable qui veulent « ne laisser personne de côté ».

Le cadre d'engagement des partenaires exploite l'avantage comparatif de l'OMS et de l'UNICEF ainsi que de plus d'une soixantaine de différents partenaires qui assurent une assistance technique aux pays. Dans Gavi 5.0, le PEF a pour mission de soutenir les progrès accomplis dans l'assistance technique du point de vue de *la transparence, la redevabilité, la priorité aux pays et la différenciation*. Il a aussi l'ambition d'accorder davantage de place aux *enfants zéro dose* et aux *communautés échappant à la vaccination* (les recommandations complètes de Gavi pour maintenir, rétablir et renforcer la vaccination – particulièrement pour les communautés marginalisées – dans le contexte de la pandémie de COVID-19 sont disponibles [ici](#)). De plus, les plans d'assistance technique pour 2021 devraient améliorer leur approche à l'égard de la *viabilité* et nouer de *nouveaux partenariats*, en particulier par la mobilisation d'institutions et de partenaires locaux issus de multiples secteurs.

Les enfants « zéro dose » n'ont reçu aucun vaccin de routine. Aux fins opérationnelles, Gavi définit les enfants « zéro dose » comme ceux qui n'ont pas reçu leur première dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux (DTC1). Chaque année, plus de 10,5 millions d'enfants zéro dose s'ajoutent aux enfants non vaccinés dans les pays soutenus par Gavi.

Les « communautés négligées » abritent des groupes d'enfants zéro dose et sous-vaccinés, et cela même avant la pandémie de COVID-19. Ces communautés font souvent face à de multiples privations et vulnérabilités, notamment le manque de services essentiels, des inégalités socio-économiques et des obstacles liés au genre.

Ces recommandations sur la planification ont été élaborées pour les ministères de la santé, les programmes élargis de vaccination (PEV) et les partenaires d'exécution de la TCA. Elles se concentrent sur la préparation par les pays des plans annuels d'assistance technique unique (OneTA) pour 2021. Il convient de noter que les quelques pays qui renouvellent actuellement leur subvention de RSS par le biais du nouveau processus de planification de l'ensemble du portefeuille (FPP) seront contactés pour suivre une procédure différente comportant la planification conjointe des investissements de RSS et de TCA.

Quels sont les principes de l'aide ciblée aux pays et comment sont-ils mis en œuvre ?

Pendant la période stratégique 4.0, la TCA du cadre d'engagement des partenaires a été guidée avec succès par quatre principes clés :

- i) Différenciation
- ii) Redevabilité
- iii) Priorité aux pays
- iv) Transparence

Si ces principes restent essentiels pendant la période 5.0, ils seront complétés par quatre principes clés supplémentaires, ainsi qu'expliqué plus en détail ci-dessous :

- i) Priorité aux enfants zéro dose et aux communautés négligées
- ii) Partenariats adaptés au contexte
- iii) Intégration des partenaires extérieurs au secteur de la vaccination
- iv) Viabilité

Principes clés de Gavi 4.0

Différenciation : pendant la période stratégique 4.0, les investissements en matière de TCA étaient disponibles pour les pays éligibles au soutien de Gavi, la priorité étant donnée à 20 pays de niveau 1 et 2, ceux qui comptaient le plus grand nombre d'enfants sous-vaccinés, connaissaient un conflit ou de fortes inégalités. Pendant la période 5.0, les plafonds pour les investissements au titre de la TCA seront alloués conformément à la formule utilisée pour les subventions du RSS de Gavi (c'est-à-dire sur la base du nombre d'enfants zéro dose, du RNB, de la cohorte de naissance et de la couverture du DTC3).

Redevabilité : la structure de redevabilité comprend un ensemble d'indicateurs de produits et de résultats pour surveiller l'impact du soutien de Gavi. Pour la TCA, il faudra définir un ensemble de repères SMART (c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis) propres à chaque pays. Les partenaires d'exécution rendent compte de ces repères au moyen du portail des partenaires PEF (<http://pef.gavi.org>) deux fois par an. Le portail du PEF permet aux pays, au Secrétariat de Gavi et aux partenaires, conjointement avec leurs homologues des niveaux national, régional et mondial, de préparer des rapports en toute transparence et d'examiner les progrès de la mise en œuvre de la TCA.

De plus, la redevabilité en matière de TCA est également assurée par la définition des rôles et des responsabilités des acteurs concernés. Gavi Alliance cherchera aussi de plus en plus à établir, de concert avec les PEV/le ministère de la santé, des cadres de redevabilité comprenant des accords tripartites qui préciseront et rendront plus transparents les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes

de la TCA, de façon à optimiser la mise en œuvre, le suivi et la production de résultats de la TCA, là où c'est nécessaire (les détails peuvent être consultés à l'annexe 1).

Priorité aux pays : les équipes du PEV et leur ministère de la santé dirigent l'appropriation, l'identification et la priorisation des activités d'assistance technique. Elles devraient déterminer quels partenaires sont les mieux placés pour fournir une assistance et préparer le plan d'assistance technique unique (OneTA) sur la base de la contribution et des conseils prodigués par les partenaires. Avec l'accroissement progressif prévu des fonds de TCA mis à disposition des partenaires locaux, les équipes du PEV sont tout aussi capitales pour garantir la participation des prestataires locaux d'assistance technique aux séances de planification de l'assistance technique. Pendant la mise en œuvre de la TCA, l'équipe du PEV devrait aussi réunir les partenaires pour des examens réguliers des progrès de la mise en œuvre de la TCA.

Transparence : toutes les activités d'assistance technique devraient figurer de manière transparente dans le plan OneTA, y compris les repères, les coûts et les modalités de l'assistance. Pendant le processus de planification de l'assistance technique, ce plan est préparé dans un processus conjoint itératif parmi les partenaires de la TCA, le PEV et le Secrétariat de Gavi. Une fois que le plan OneTA est présenté au Secrétariat de Gavi et qu'il l'a approuvé, les activités de TCA ainsi que les partenaires d'exécution et les repères respectifs sont chargés sur le portail du PEF, qui est accessible à tous les acteurs de la TCA.

Principes clés supplémentaires pour Gavi 5.0

Priorité aux enfants zéro dose et aux communautés négligées : conformément au programme pour l'équité de Gavi 5.0, les activités de TCA devraient donner la priorité aux interventions qui aident à promouvoir la vaccination des enfants zéro dose et des communautés négligées, à identifier et atteindre ces groupes, à surveiller les opérations et/ou à en mesurer les résultats. Les activités d'assistance technique ci-dessous sont destinées à illustrer l'échelle et les différents types de mesures qui pourraient bénéficier d'investissements en matière de TCA pour faire avancer le programme zéro dose¹, notamment :

- identifier et utiliser les possibilités d'intégrer des approches relatives aux enfants zéro dose et aux communautés négligées dans les politiques et plans nationaux pertinents ;
- réaliser des enquêtes de couverture visant les besoins d'informations spécifiques pour les enfants zéro dose (par exemple représentatives au niveau sous-national, ciblées sur des zones précises – urbaines, très éloignées – notamment en association avec d'autres programmes de santé préventive/de lutte contre des maladies) ;
- réaliser/actualiser une évaluation de la disponibilité et l'état de préparation des services (SARA) visant des zones géographiques et populations précises ;
- concevoir des systèmes de suivi axés sur les communautés ; ou
- planifier et réaliser des enquêtes ciblées, des modélisations géospatiales au niveau sous-national, etc.

Partenariats adaptés au contexte : les pays sont vivement encouragés à collaborer avec un large éventail d'institutions par le biais de leur plan d'assistance technique, notamment des partenaires locaux, des acteurs humanitaires, des institutions privées, des ONG et des institutions

¹ D'autres exemples de TCA donnant la priorité aux enfants zéro dose et aux communautés négligées seront donnés par les Recommandations de Gavi sur les enfants zéro dose, qui devraient être publiées d'ici au premier trimestre 2021, et devraient toujours être examinés avec le PEV et le haut responsable pays respectif au Secrétariat de Gavi.

internationales/des Nations Unies. Une collaboration plus étroite avec les partenaires locaux sera particulièrement critique pour accroître la redevabilité du modèle d'assistance, mais aussi pour exploiter les connaissances locales sur les communautés zéro dose et les obstacles à la vaccination. Ces partenaires peuvent aider à concevoir des activités d'assistance technique plus adaptées aux besoins des communautés.

Les activités qui peuvent en général être soutenues par des partenaires locaux peuvent être les suivantes :

- plaider pour la mise en place de cadres de redevabilité au niveau local pour desservir les communautés marginalisées ;
- recueillir et utiliser des données sous-nationales/communautaires pour élargir la portée des systèmes de vaccination ;
- identifier les enfants zéro dose et les communautés échappant à la vaccination grâce à des opérations de recensement ;
- faciliter l'accès des acteurs traditionnels de la TCA aux zones précédemment inaccessibles dans le but de garantir l'approvisionnement en vaccins et la prestation des services ; ou
- adapter les communications à la dynamique de genre, aux langues, aux cultures du niveau local.

Les partenaires locaux peuvent être :

- des ONG (fédérées)
- des OSC de plaidoyer, de politique et de prestation de services
- des instituts de recherche locaux, des partenaires de la connaissance et des associations professionnelles
- des acteurs communautaires
- des plateformes/réseaux régionaux de la société civile
- des organisations de plaidoyer à but non lucratif

Gavi a établi un ensemble de critères que les partenaires locaux devraient respecter pour pouvoir bénéficier d'un financement de la TCA. Ces critères peuvent être consultés [ici](#).

Partenaires extérieurs au secteur de la vaccination : il est aussi déterminant pour le succès de l'immunisation des enfants zéro dose et des communautés négligées d'associer des partenaires qui ne travaillent pas dans le secteur de la vaccination à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de la TCA. Cela peut être particulièrement important pour l'intégration des activités de renforcement de la vaccination dans les interventions plus générales de soins de santé primaires et de soins de santé universels du pays, notamment par exemple les services de santé sexuelle et génésique, les moustiquaires contre le paludisme, le déparasitage, la supplémentation en fer et acide folique, les mesures nutritionnelles.

Viabilité : le plan d'assistance technique unique (OneTA) devrait avoir un fort volet de renforcement des capacités et de transfert des compétences pour garantir des résultats et un impact durables. La TCA doit s'efforcer explicitement de transférer des compétences aux homologues (sous-)nationaux et de consolider les systèmes et les procédures. Les pays sont vivement encouragés à aligner leurs approches de viabilité sur d'autres plans de transition et/ou stratégies nationales de renforcement des capacités.

Changements de procédure pour la planification de la TCA pour la seule année 2021

Conformément aux réorientations stratégiques, programmatiques et opérationnelles de Gavi 5.0, les principaux changements suivants s’appliquent aux futures activités de planification, de mise en œuvre et de suivi de la TCA 2021-2022.

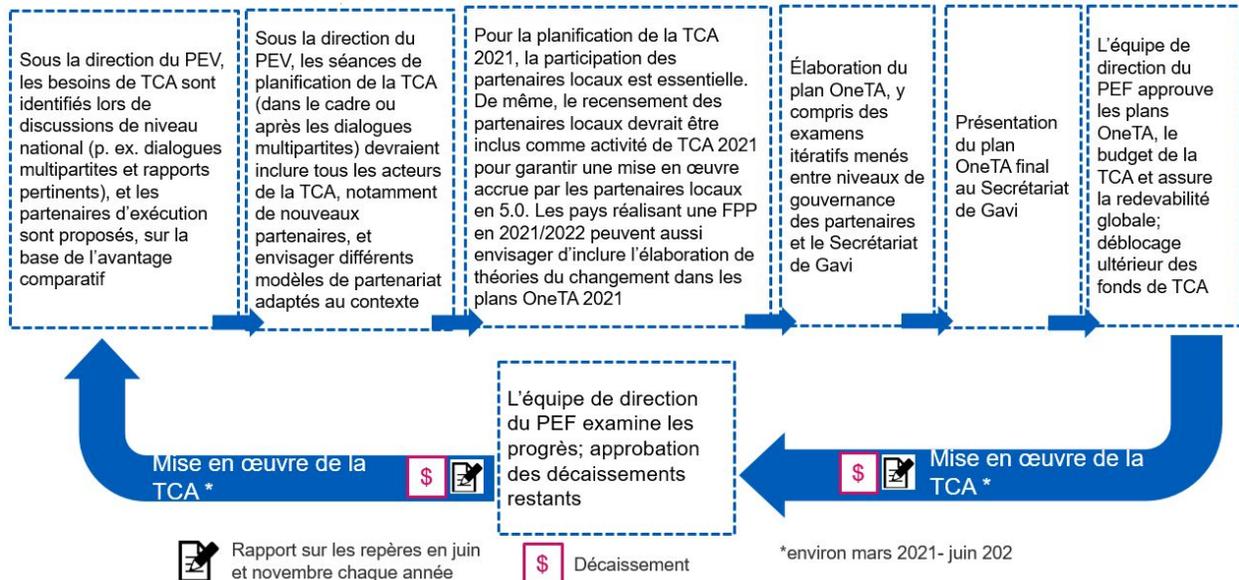
<p>Alignement programmatique de la TCA sur les investissements de RSS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour garantir un alignement plus étroit de la TCA et du RSS, les domaines de programmation de la TCA seront structurés autour des nouveaux domaines programmatiques du RSS 5.0 (à savoir prestation des services ; ressources humaines pour la santé ; chaîne d’approvisionnement ; demande ; direction, gestion, coordination ; données ; et financement de la vaccination) et elles auront deux domaines supplémentaires relatifs au « soutien propre aux vaccins » (pour l’introduction de nouveaux vaccins) et « gestion financière/générale » • Dans le domaine de la chaîne d’approvisionnement, les pays sont encouragés à donner la priorité à la surveillance des stocks au niveau sous-national et établir des limites normalisées des taux de perte et des stocks régulateurs
<p>Planification de la TCA et plan OneTA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délais révisés pour l’examen et la présentation du plan national d’assistance technique unique (OneTA) avec une seule présentation prévue pour le 28 février 2021
<p>Redevabilité et suivi de la TCA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble prédéfini de repères que les partenaires sont encouragés à utiliser a été établi pour un suivi plus axé sur les résultats et plus normalisé des activités de la TCA. Les détails peuvent être consultés dans les recommandations sur les repères prédéfinis ici

Pays éligibles à la TCA en 2021

Pays éligibles à un financement de la TCA 2021-2022
<p>Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Inde, Kenya, Kirghizstan, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie du Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tadjikistan, Tchad, Togo, Yémen, Zambie, Zimbabwe</p>

Planification de la TCA 2021 – Principaux processus

L’image ci-dessous décrit les principaux processus pour garantir un soutien efficace et utile de la TCA dans les pays.



Planification de la TCA 2021 – avec quels partenaires ?

Outre l’OMS, l’UNICEF, les CDC et la Banque mondiale, une **liste non exhaustive de « partenaires potentiels de l’Alliance »** est disponible [ici](#). Les critères d’éligibilité pour les institutions locales peuvent être consultés [ici](#). Des recommandations complémentaires pour les partenaires élargis figurent [ici](#).

Cartographie des prestataires locaux de l’assistance technique : les recensements des prestataires d’assistance technique et/ou les demandes de propositions devraient guider la sélection des partenaires locaux dans la fourniture d’une assistance technique. Une cartographie des partenaires locaux devrait inclure les partenaires en dehors du secteur de la vaccination pour faciliter des approches plus intersectorielles. Lorsque le contexte des partenaires locaux potentiellement pertinents est insuffisamment connu, la TCA peut servir à recenser les acteurs locaux existants en vue de leur participation ultérieure et de la mise en œuvre de la TCA.

Le soutien aux nouveaux partenaires inclus dans le plan final d’assistance technique unique (OneTA) (identifié de préférence par un appel à propositions) devra être approuvé par la présentation d’une proposition technique au haut responsable pays et à l’équipe du PEF (voici le modèle [ici](#)). Pour obtenir de plus amples informations, prière de prendre contact avec l’équipe du PEF au Secrétariat de Gavi à l’adresse pef@gavi.org.

Budget de la TCA 2021

Le plafond de la TCA 2021 disponible pour chaque pays est prérempli par Gavi dans le plan OneTA qui lui correspond. Les montants du budget pour les contrats en cours avec des partenaires et qui courent jusqu’en 2021 seront déduits des plafonds de TCA 2021 des pays. Les montants respectifs peuvent être alloués de la même façon aux partenaires de base et élargis, sur la base des discussions sur la planification de la TCA dirigées par le PEV au cours desquelles les besoins d’assistance technique sont classés par ordre de priorité et les activités de TCA proposées et acceptées conjointement. La signature ultérieure de contrats avec les partenaires se déroulera en fonction des plans OneTA présentés et

examinés par les hauts responsables pays de Gavi et approuvés par l'équipe de direction du PEF. Les partenaires élargis inclus dans les plans OneTA seront ultérieurement soumis au processus de signature de contrat de Gavi. Si les besoins d'assistance technique ne sont pas encore entièrement convenus, les pays, en accord avec leur SCM respectif, peuvent également réserver une partie de leur plafond de TCA pour une utilisation ultérieure.

Appliquer les principes de la TCA à l'élaboration du plan d'assistance technique unique (OneTA) 2021

Il est essentiel que le plan OneTA soit fondé sur les principes de base du PEF, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

<i>Principes de la TCA</i>	<i>Définition pour le plan OneTA</i>
<i>Appropriation par le pays</i>	La préparation du plan OneTA est dirigée par le PEV/ministère de la santé qui supervise l'identification des besoins d'assistance technique et l'attribution des contrats aux partenaires de base et élargis. Le plan est examiné et approuvé par le Comité de coordination interagences (CCIA) avant d'être présenté à Gavi.
<i>Ciblé</i>	Le plan OneTA est ciblé en cela qu'il souhaite s'attaquer et donner la priorité aux goulets d'étranglement les plus importants (y compris les obstacles liés au genre) pour améliorer la couverture et l'équité, tout spécialement dans les zones géographiques et/ou les segments de population avec un grand nombre et/ou un fort pourcentage d'enfants sous-vaccinés ou zéro dose.
<i>Différencié</i>	Le plan OneTA devrait inclure des activités de TCA qui démontrent clairement une priorisation des besoins en assistance technique adaptée aux différents contextes locaux, en se fondant sur les plus récentes données disponibles pour garantir un impact optimal du soutien prodigué.
<i>Harmonise</i>	Le plan OneTA est harmonisé, c'est-à-dire cohérent du point de vue interne et comprend des activités complémentaires entre elles ainsi qu'alignées sur les investissements faits par le Gouvernement, Gavi et les donateurs bilatéraux/multilatéraux. L'alignement des besoins en assistance technique doit être démontré dans la section descriptive du plan OneTA.
<i>Efficace et productif (rentabilité des fonds)</i>	Le plan OneTA devrait garantir une assistance technique efficace, rentable et être fondé sur des évaluations factuelles et chiffrées des résultats ainsi que des leçons tirées. Toute précédente assistance technique ciblée inefficace et/ou non rentable devrait faire l'objet d'une discussion transparente et constructive avec tous les partenaires de la TCA. La TCA proposée doit s'inspirer des résultats précédents et de l'expertise disponible.
<i>Axé sur les résultats</i>	Le plan OneTA devrait inclure les activités de TCA qui doivent être liées à des repères SMART et axés sur les résultats (choisis dans l'idéal à partir de la liste des repères prédéfinis), des nouveaux domaines programmatiques 5.0, du cadre de performance des subventions (GPF) et d'autres informations clés (par exemple les hypothèses budgétaires, etc.). En liant ces critères on garantit de solides résultats et on facilite un suivi et des rapports efficaces sur la TCA pendant sa phase de mise en œuvre.
<i>Redevabilité mutuelle</i>	Le plan OneTA devrait établir une redevabilité mutuelle entre le PEV et les partenaires sur le type de soutien prodigué et sur les progrès de la mise en œuvre de leurs activités de TCA.

Enfants zéro dose et communautés négligées	Le plan OneTA devrait donner la priorité aux activités de TCA qui soutiennent la vaccination des enfants zéro dose. Cela peut aussi inclure d'apporter un soutien précis à des approches novatrices et d'apprendre comment desservir les enfants zéro dose (à travers les principaux domaines programmatiques).
Partenariats adaptés au contexte	Le plan OneTA devrait inclure uniquement les partenaires, anciens et nouveaux, que l'équipe du PEV et les parties prenantes de la TCA jugent d'un commun accord comme les plus adaptés pour mettre en œuvre l'assistance technique de façon à satisfaire les besoins identifiés et priorisés. De nouveaux partenariats adaptés au contexte avec des institutions équipées pour atteindre les enfants zéro dose dans des contextes spécifiques (par exemple des acteurs humanitaires) devraient aussi être inclus, là où c'est important.
Englober les partenaires extérieurs au secteur de la vaccination	Le plan OneTA devrait envisager les partenaires extérieurs au secteur de la vaccination avec un avantage comparatif pour faciliter l'intégration des activités de renforcement des systèmes de vaccination dans les interventions nationales plus larges de soins de santé primaires et de soins de santé universels, comme dans la nutrition, l'eau et l'assainissement et les soins prénatals.
Viable	Le plan OneTA devrait assurer des liens avec les théories du changement propres aux pays, les plans de renforcement des capacités et de transfert des compétences, ou planifier leur préparation et mise en œuvre. Les partenariats avec des institutions locales devraient aussi être envisagés dans les plans OneTA.

Les plans OneTA sont centrés sur la réalisation d'*activités d'assistance technique* et non sur le financement d'activités des programmes de routine, des consommables, des fournitures ou des équipements. Le soutien de Gavi pour ces coûts est en général financé par les subventions de RSS, les subventions d'introduction de vaccin ou la participation aux coûts opérationnels.

Calendrier de la planification de la TCA 2021

Pour mieux s'aligner sur les calendriers des pays, une seule date est disponible pour la présentation des plans OneTA 2021 : le **28 février 2021**. En conséquence, les principales étapes suivantes s'appliquent pour la planification d'ensemble de la TCA et l'élaboration du plan OneTA.

Calendrier des étapes du processus de la TCA pour toutes les parties prenantes	
Dialogue multipartite	<i>Octobre 2020 – Janvier 2021</i>
Élaboration du plan OneTA	<i>Après les dialogues multipartites des pays</i>
Examen du plan OneTA par les bureaux régionaux et le siège des partenaires de la TCA	<i>5 février 2021</i>
Le plan OneTA est transmis aux équipes techniques et aux hauts responsables pays de Gavi	<i>12 février 2021</i>
Présentation du plan OneTA	<i>28 février 2021</i>
Approbation de l'équipe de direction du PEV	<i>Premier trimestre 2021</i>

Décaissement des fonds	<i>Premier/deuxième trimestres 2021</i>
Période de mise en œuvre	<i>Mars 2021 – Juin 2022 environ</i>

Processus de préparation du plan OneTA

Les étapes du processus sont les suivantes :

- **Dialogue multipartite** : en 2020, les pays mènent des dialogues multipartites pour examiner la performance du programme de vaccination 2019, comprendre l’impact de la COVID-19 sur la vaccination, analyser les progrès des programmes soutenus par Gavi et ajuster le soutien de Gavi selon que de besoin. Les dialogues multipartites remplacent temporairement le processus traditionnel d’évaluation conjointe. Les modèles de dialogues multipartites sont disponibles [ici](#).
- **Élaboration d’un plan d’assistance technique unique (OneTA)** : si les besoins initiaux d’assistance technique doivent être identifiés à un niveau élevé dans le cadre du dialogue multipartite, les activités devront être affinées lors de réunions ultérieures, garantissant la représentation d’un vaste éventail de partenaires, notamment des institutions locales. Les séances de planification de la TCA devraient être organisées et dirigées par le responsable du PEV et l’équipe du PEV en étroite coordination et collaboration avec tous les partenaires compétents au niveau national et le haut responsable pays respectif de Gavi.
- **Examen du plan OneTA (bureaux régionaux, siège et hauts responsables pays à Gavi)** : l’examen du plan OneTA, y compris sa section explicative, avant la présentation finale peut requérir une série de réunions et de téléconférences ainsi que des contributions de membres régionaux, du siège et du Secrétariat de Gavi. Avant la présentation par l’équipe de gestion du PEV, le plan finalisé aura été examiné par le CCIA, par les organisations partenaires au niveau régional et au siège ainsi que par le Secrétariat de Gavi. Par conséquent, le plan doit être diffusé au sein des organisations partenaires suffisamment tôt pour permettre l’examen et les commentaires.
- **Présentation du plan OneTA** : après l’approbation par le CCIA, le plan OneTA est transmis via Google Drive. Les propositions non finalisées ou incomplètement examinées ne seront pas prises en compte après la date limite de présentation.
- **Équipe de direction du PEF** : le plan OneTA est étudié par l’équipe de direction du PEF qui est composée des principaux donateurs de Gavi, de l’OMS, de l’UNICEF et de la direction du Secrétariat de Gavi. L’équipe peut approuver le plan, demander des éclaircissements des partenaires et/ou fournir des recommandations pour des ajustement. L’approbation du plan OneTA est subordonnée à la disponibilité de fonds.
- **Calendrier de la planification et de la mise en œuvre** : la mise en œuvre de la TCA va de mars 2021 à juin 2022.

Suivi de la TCA et revues régulières de la TCA :

Suivi régulier de la TCA : des réunions régulières de suivi des progrès avec les partenaires, dirigées par le PEV (dans l’idéal tous les trimestres), devraient avoir lieu dans tous les pays du PEF. Leur fréquence pourra être adaptée selon les besoins de chaque pays. Ces réunions de suivi de la TCA devraient si

possible prendre la forme de revues intégrées (comprenant d'autres investissements de Gavi). Les séances de suivi de la TCA doivent alimenter les rapports sur les repères de la TCA (et vice-versa).

Rapports sur la TCA : les partenaires sont tenus de présenter des rapports en fonction de leurs repères respectifs à la fin juin et fin novembre chaque année par le biais du [portail des partenaires](#) en ligne. Ces repères ont été identifiés pendant l'étape de la planification de la TCA (avec des détails donnés à la section précédente). Ces mises à jour sur les progrès sont dans l'idéal informées par des revues approfondies précédentes de la TCA et forment la base d'analyses et de discussions ultérieures dans différents forums.

Rapports descriptifs facultatifs :

Les partenaires sont aussi encouragés à présenter des rapports descriptifs facultatifs par le biais du portail du PEF pour donner plus de détails sur la performance de la TCA au-delà des repères. Ces rapports devraient être succincts et porter principalement sur :

- i) les principales réalisations, notamment les meilleures pratiques ;
- ii) les obstacles de taille ; et
- iii) les leçons tirées et les recommandations.

Les rapports descriptifs facultatifs peuvent être utilisés pour demander des commentaires spécifiques du Secrétariat de Gavi et/ou pour suivre les progrès pendant les dialogues multipartites, les missions, les revues du PEF, les réunions de revue de la TCA et d'autres occasions.

Réallocation : s'il se révélait nécessaire de reprogrammer des activités de TCA, les fonds peuvent être réalloués dans le cadre du plafond budgétaire actuel, sous réserve de l'approbation du Secrétariat de Gavi, de l'équipe du PEF et du CCIA. Lors de la transmission des rapports sur le portail du PEF, il faut choisir la mention « reprogrammées » pour les activités reprogrammées pour leur situation respective par rapport aux repères. De plus, une brève description de la reprogrammation et une mise à jour des repères sont nécessaires. Pour les partenaires élargis, la reprogrammation peut nécessiter d'ajuster le contrat.

Repères reportés : les repères qui n'ont pas été atteints avant la date limite du rapport (c'est-à-dire indiqués comme « retards mineurs/majeurs ») sont reportés à la période de rapport suivante jusqu'à ce que l'activité de TCA soit achevée, reprogrammée ou annulée. Il est recommandé d'expliquer pourquoi les repères n'ont pas été atteints.

Coordonnées de contact pour plus d'éclaircissements et de soutien : les questions d'ordre général sur le PEF doivent être envoyés à l'équipe du PEF au Secrétariat à l'adresse pef@gavi.org.

Outils pour vous aider

Des outils d'apprentissage en ligne sur les thèmes pertinents pour le PEF (par exemple les rapports et la planification de la TCA), y compris un webinar enregistré, sont disponibles [ici](#). Un film vidéo avec une information de haut niveau sur la planification de la TCA 2021 peut être visionné [ici](#).

Une formation peut être dispensée sur demande. Les questions et les besoins de soutien (par exemple des partenaires qui n'ont pas reçu leur login et mot de passe) doivent être adressés à pef@gavi.org.

ANNEXE 1

Rôles et responsabilités dans la planification et le suivi de la TCA

Le tableau ci-dessous met en évidence les rôles et responsabilités des principaux acteurs dans les processus de planification, de préparation des rapports et de suivi de la TCA du PEF. Les pays ont le loisir d'élargir ce modèle de redevabilité pour l'ajuster à leur propre contexte. Les rôles et responsabilités présentés sont essentiels pour garantir le succès et l'impact de la TCA. Leur mise en œuvre sera de plus en plus surveillée, par exemple par un nombre qui devrait augmenter d'accords tripartites entre les partenaires de la TCA, le gouvernement et le Secrétariat de Gavi. Ces accords tripartites faciliteront une plus grande clarté et une plus stricte observance des rôles et responsabilités concernant la coopération, la collaboration et la redevabilité mutuelle de tous les partenaires concernés pendant la mise en œuvre de la TCA.

Acteur	Rôles et responsabilités
PEV / Ministère de la santé	Diriger la planification et le processus de suivi de la TCA y compris l'élaboration d'une feuille de route complète de mise en œuvre des activités
	Organiser des réunions trimestrielles (notamment des dialogues multipartites) pour examiner les progrès de la mise en œuvre de la TCA et planifier la prochaine période
	Transmettre toute préoccupation relative aux prestations de la TCA aux partenaires, au CCIA et à Gavi
	Garantir l'inclusion des partenaires concernés (y compris les institutions locales potentielles) dans les dialogues multipartites, le CCIA et le plan OneTA
	Fournir des commentaires documentés trimestriels sur la qualité, la pertinence et l'impact de la TCA au CCIA et pendant le processus de dialogue multipartite
	Convenir avec les partenaires de la contribution du temps du personnel à inclure
CCIA	Examiner tous les trimestres les progrès et les difficultés de la mise en œuvre de la TCA, convenir de mesures correctives (au moins deux fois par an) et avaliser le plan pour l'année suivante
	Examiner et valider toute demande d'ajustement du plan OneTA
Partenaires : niveau national	Présenter des mises à jour sur les progrès en matière de rapports sur les repères de la TCA en juin et novembre, ainsi qu'une mise à jour et une explication des repères incomplets 2020 d'ici à juin 2021
	Surveiller et discuter des progrès avec d'autres parties prenantes nationales chaque trimestre
	Contribuer au plan OneTA annuel et le présenter
	Le CCIA doit être tenu informé du recrutement ou de la fin de contrat du personnel / des consultants. La fidélisation du personnel doit être examinée une fois par an
	Élaboration d'un cadre de redevabilité mutuelle
Partenaires : niveau régional	Surveiller les progrès de la mise en œuvre de la TCA tout au long de l'année (y compris la revue des rapports réguliers sur la TCA) et aider les pays à identifier et surmonter les difficultés ou les goulets d'étranglement
	Appuyer la diffusion de conseils, d'outils et de décisions de l'équipe de direction du PEF, du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (ACT) au personnel de niveau national

	Faciliter les leçons et les meilleures pratiques tirées de la planification, la mise en œuvre et le suivi de la TCA dans les pays
	Examiner les plans OneTA avant leur présentation à Gavi pour garantir l'alignement sur les conseils relatifs à la TCA et permettre de les approuver avant que les propositions ne soient partagées avec les sièges et en fin de compte avec le Secrétariat de Gavi
Partenaires : niveau du siège	Examiner la présentation des rapports sur les repères de la TCA par les pays prioritaires avant les dates limites de réception de ces rapports et fournir des commentaires par le biais du portail
	Diffuser les recommandations, les outils et les décisions de l'équipe de direction du PEF, d'ACT, etc. au personnel du niveau régional
	Les partenaires de base doivent soumettre des rapports sur l'utilisation des fonds et des ressources humaines au Secrétariat de Gavi deux fois par an
Groupe de travail sur les domaines d'intervention stratégique	Conseiller les pays et les partenaires sur les approches de TCA pertinentes dans leurs domaines de programme
	Surveiller les progrès sur la mise en œuvre de la TCA tout au long de l'année dans leurs domaines de programme
Secrétariat de Gavi	Garantir la clarté du processus de planification et de rapports sur la TCA
	Participer à des revues trimestrielles de la TCA dans les pays ; organiser des discussions si nécessaire ; examiner les rapports des partenaires (repères, résultats et descriptions) et fournir des commentaires en temps voulu
	Garantir une discussion robuste sur la planification pour la TCA tout au long des dialogues multipartites, notamment en les liant avec d'autres subventions de Gavi et les résultats escomptés dans le pays

ANNEXE 2

Foire aux questions (FAQ)

A) Accès au plan OneTA et présentation

Q.1 *Comment puis-je avoir accès au plan OneTA et le présenter ?*

R.1 Le haut responsable pays de Gavi fournit un lien vers le modèle de plan OneTA aux partenaires et au PEV autour de la date du dialogue multipartite ou par la suite. Le modèle en ligne permet à de multiples utilisateurs d'avoir accès simultanément au document et de l'éditer. Le plan OneTA est rempli par le PEV/ministère de la santé et les partenaires d'exécution et examiné par les organismes gouvernementaux compétents avec toutes les parties prenantes – représentants de chaque institution partenaire, PEV et un représentant du ministère de la santé – qui signent la page finale de validation. Ils bloquent ainsi le tableur, empêchent toute modification ultérieure et alertent l'équipe du PEF de sa présentation. Si le plan doit être ajusté après examen par le Secrétariat, une approbation des plans révisés sera demandée pour garantir l'appropriation et la redevabilité du pays. La présentation du plan OneTA final doit avoir lieu avant la date limite précisée dans les présentes recommandations. Les propositions présentées après la date limite, qui nécessitent d'importantes révisions ou qui n'ont pas été recommandées pour approbation par l'équipe de direction du PEF peuvent être soumises à nouveau pour examen dans les délais prévus pour la prochaine présentation.

B) Planification de la TCA

Q.1 *Dans mon pays, le dialogue multipartite s'est déroulé il y a plusieurs mois et la situation a beaucoup évolué. Comment pouvons-nous nous assurer que notre plan 2020-2021 n'est pas fondé sur des informations obsolètes ?*

R.1 Si le dialogue multipartite sert de première base pour la planification de la TCA par le PEF, on prévoit que beaucoup de pays devront analyser et actualiser les recommandations du dialogue multipartite dans le cadre du processus de planification de la TCA. Cette revue devrait être menée de manière transparente avec la participation de tous les acteurs nationaux concernés. Le calendrier ajusté de présentation peut aussi aider à réduire l'écart entre le dialogue multipartite et l'élaboration du plan OneTA.

Q.2 *Gavi met l'accent sur le renforcement des capacités, pourtant la planification de la TCA du PEF se déroule une fois par an. Puisque le développement des capacités prend du temps, comment pouvons-nous réussir avec un cycle de planification aussi court ?*

R.2 Puisque 2021 est une année de transition pour la TCA, il est possible de planifier déjà les activités de TCA et les éléments de renforcement des capacités, de manière à guider la conception d'activités pluriannuelles de TCA, qui seront progressivement introduites pour les pays menant une planification de l'ensemble du portefeuille (FPP).

C) Suivi et rapports

Q.1 *La date à laquelle les partenaires d'exécution de la TCA doivent présenter leur premier rapport sur les repères à la fin juin est prématurée. Comment pouvons-nous rendre compte des progrès à peine quelques mois après la réception des fonds de la TCA ?*

R.1 Nous avons introduit une certaine souplesse dans le calendrier du premier rapport sur les repères. Néanmoins, il est important de comprendre la logique derrière les rapports semestriels. Il est capital de fixer au moins deux dates officielles de présentation de rapports dans l'année. Puisqu'un rapport sera attendu en novembre (pour informer sur la préparation du plan de l'année suivante), il est logique de recevoir le prochain rapport environ six mois après. Le plan OneTA de la plupart des pays est approuvé pendant le premier trimestre de chaque année, ce qui donne une fenêtre de quatre à six mois avant la date limite de présentation du rapport de la moitié de l'année. Les partenaires de la TCA ne doivent pas attendre la réception des fonds au niveau national (puisque'elle peut souvent être retardée par les procédures institutionnelles internes), mais commencer les activités dès que le plan OneTA est officiellement approuvé.

Q.2 *Quelle est l'objectif des revues trimestrielles par le groupe de travail régional ? Qui devrait y participer et quels en sont les résultats escomptés ?*

R.2 Les conseils sur la TCA reflètent le rôle clé du groupe de travail régional dans le processus de TCA. Le groupe de travail régional examinera deux fois par an les repères de la TCA (et d'autres rapports pertinents) pour veiller à ce que les progrès soient appropriés et que des recommandations pour des mesures correctives soient faites. Les groupes de travail régionaux devraient agender au moins deux dates supplémentaires dans les deux trimestres qui n'ont pas de rapport formel pour s'assurer de l'application des recommandations et surveiller les difficultés. Ils devraient aussi informer toutes les parties prenantes (voir le tableau sur les rôles et les responsabilités à l'annexe 1), notamment en partageant les comptes rendus et les recommandations de ses réunions.

D) Budgets et fonds

Q.1 *Les fonds de la TCA couvrent-ils les coûts des ressources humaines, notamment des consultants aux niveaux national et sous-national ?*

R.1 Oui. Tous le personnel que l'on se propose de financer avec la TCA doit figurer dans la colonne des hypothèses budgétaires dans le plan OneTA. Gavi continue d'appliquer des normes élevées de transparence pour les effectifs financés par le PEF (y compris les consultants) et exige que des capacités et redevabilités correctes soient mises en place pour garantir la transparence et les résultats.

Q.2 *L'an dernier, mon budget pour les consommables de surveillance a été refusé. Comment puis-je fournir une assistance technique pour soutenir l'amélioration de la surveillance sans l'équipement requis ?*

R.2 Les équipements de laboratoire et les consommables sont importants, mais il s'agit là de dépenses de routine, qui ne sont pas directement liées à la prestation de la TCA. S'il est vrai que ces dépenses devraient être financées dans le cadre du budget de fonctionnement standard du PEV, les pays avec de tels besoins devraient s'efforcer d'obtenir un financement par le biais de leur subvention de RSS.

Q.3 *Nous avons du mal à recruter et former du personnel qualifié car les cycles de planification de Gavi nous permettent seulement d'offrir des contrats d'un an. Cela nous prend souvent des mois pour recruter, le personnel n'étant en place qu'à la moitié de l'année. Comment peut-on alors nous demander de parvenir à des améliorations durables des capacités ?*

R.3 La TCA du PEF permet explicitement la signature de contrats pluriannuels avec le personnel et Gavi a des accords formels avec ses partenaires de base qui reflètent cet engagement. Le déblocage des fonds annuellement ne devrait pas empêcher l’octroi d’une lettre d’engagement à long terme. De plus, il est aussi possible de changer/modifier/actualiser/réviser les dispositions de dotation en personnel sur une base annuelle, en fonction du contexte et de la situation budgétaire. Du point de vue du recrutement, les responsables de la mise en œuvre de la TCA devraient prévoir leurs besoins en personnel et préparer les phases initiales du recrutement (élaboration des termes de référence, annonce du poste, etc.) à l’avance. Beaucoup d’institutions précisent dans leurs offres d’emploi que le recrutement est subordonné à la réception finale des fonds, il n’est par conséquent pas nécessaire d’attendre de recevoir les fonds de Gavi dans le pays pour lancer le processus de recrutement. Le même principe s’applique au recrutement des consultants. En avançant vers la période stratégique 5.0, les pays passeront graduellement à une planification pluriannuelle dans le cadre de leur planification pluriannuelle du RSS (la « planification de l’ensemble du portefeuille » de Gavi). Cela s’accompagnera d’allocations pluriannuelles de TCA aux pays, sur la base desquelles des contrats pluriannuels peuvent être signés avec les partenaires. Les contrats pluriannuels avec le personnel seront ainsi facilités.

E) Réallocations

Q.1 *Une fois que le plan OneTA a été approuvé, les priorités peuvent changer pendant l’année ou des urgences peuvent se produire, exigeant peut-être une autre assistance technique. Les fonds peuvent-ils être reprogrammés pendant l’année et quel est le processus pour le faire ?*

R.1 La TCA du PEF permet la réallocation de fonds pour les aligner sur les priorités changeantes d’un pays. Les fonds peuvent être réalloués dans les limites du plafond budgétaire actuel et l’allocation des partenaires une fois que le plan OneTA a été approuvé. Les pays doivent présenter à leur haut responsable pays une brève description des activités reprogrammées de même que les nouvelles activités proposées, parallèlement aux nouveaux repères s’y rapportant, si nécessaire. Les réallocations sont soumises à l’approbation du PEV, du CCIA et du Secrétariat de Gavi.